

AUX CONSEILS COMMUNAUX DU PAYS-D'ENHAUT

Communication aux Conseils communaux

Madame la Présidente,
Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme cela vous l'a été communiqué en décembre dernier, le processus de rapprochement entre Pays-d'Enhaut Région et Pays-d'Enhaut Tourisme a été entamé. Pour ce faire, un Comité de pilotage a été mis sur pied, lequel s'est déjà rencontré à six reprises depuis le début de l'année.

Récemment le projet de statuts a été validé par l'ensemble des partenaires et va désormais être soumis au contrôle d'un juriste. De même, les principes de base, tels que les cotisations ou encore l'organigramme ont été avalisés par les municipalités et les comités. Les membres de Pays-d'Enhaut Région ont été informés sur l'avancement de ce dossier lors de leur assemblée générale du 07 juin et une information sera également donnée lors de l'assemblée de Pays-d'Enhaut Tourisme qui aura lieu le 27 juin prochain.

Du point de vue financier, une demande de subvention LADE¹ a été adressée au canton pour la phase de préparation de la fusion. Une seconde demande pourra leur être adressée pour la mise en œuvre du processus.

Au niveau du planning, le but poursuivi par le Comité de pilotage est de pouvoir convoquer des assemblées générales extraordinaires en automne à l'occasion desquelles les membres de Pays-d'Enhaut Région et de Pays-d'Enhaut Tourisme pourront se prononcer sur l'ensemble des propositions et, au final, la fusion à proprement parlé. Si ce calendrier peut être respecté, la nouvelle structure pourrait démarrer dès le 1^{er} janvier 2019.

Enfin, concernant l'identité de la future association, il a été décidé de la renommer « Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme ». Le logo actuel de Pays-d'Enhaut Région sera conservé pour représenter l'association au niveau institutionnel et le logo de Pays-d'Enhaut Tourisme servira à la promotion de notre région.

Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancement de ce projet.

¹ Loi sur l'appui au développement économique – RSV 900.05